

« La tromperie, si elle a fait dîner, ne fera pas souper »

(Sagesse peul - Burkina Faso)

- Qu'a permis d'accomplir la Conférence ministérielle de Hong Kong en décembre 2005?
- Quatre mois plus tard, où en sont rendues les négociations?
- Que peut-on conclure des projections récentes effectuées par la Banque Mondiale, la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED) et Carnegie Endowment for International Peace, quant aux gains et pertes potentiels résultant d'un éventuel accord à l'Organisation mondiale du commerce (OMC)?
- Pourquoi les pays membres de l'OMC ne montrent-ils pas plus d'empressement à s'entendre sur la libéralisation du commerce agricole?

1. INTRODUCTION

L'échéancier du 30 avril fixé par L'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour le dépôt des modalités en agriculture et l'accès aux marchés des produits non agricoles n'a finalement pas été respecté. Plus de quatre mois se sont écoulés depuis la Conférence ministérielle de Hong Kong. L'échéance maintes fois repoussée pour la conclusion du Cycle de Doha, fixée pour la fin de 2006, avance à grand pas tandis que les négociations agricoles piétinent. Pourquoi les pays membres de l'OMC ne montrent-ils pas plus d'empressement à s'entendre sur la libéralisation du commerce agricole? Voilà la question à laquelle nous tenterons de répondre dans les pages qui suivent. Mais d'abord, faisons le point sur l'état d'avancement des négociations.

« Un silence vaut 25 réponses »

(Proverbe Cap-Verdien)

2. PAS D'AVANCÉE MAJEURE À LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE HONG KONG

La sixième conférence ministérielle de l'OMC s'est tenue à Hong Kong, du 13 au 18 décembre 2005. Les résultats des négociations entre les 149 pays membres leur ont permis d'éviter l'échec du Cycle de Doha, mais de justesse. Il n'y pas eu d'avancée majeure.

La Conférence ministérielle de Hong Kong a permis d'accomplir des progrès modestes dans le domaine de l'agriculture en faveur des pays en développement. Les engagements pris par les pays membres ne présagent toutefois aucun changement majeur au statu quo, qui est pourtant catastrophique pour les pays en développement. Dans d'autres domaines de négociation, en particulier les services et l'accès aux marchés pour les biens non agricoles, les propositions émises sont carrément inquiétantes et risquent de miner sérieusement les possibilités de développement des pays moins favorisés.

La possibilité pour les pays en développement de désigner eux-mêmes leurs produits spéciaux est certes une bonne nouvelle. Il en va de même de la possibilité de recourir à un mécanisme de sauvegarde spéciale, qui permettra aux pays en développement de lever des barrières tarifaires spéciales pour préserver leur marché intérieur lorsque la quantité importée d'un produit augmente ou que son prix chute brusquement. Comme pour tous les autres engagements pris à Hong Kong, leur impact réel dépendra des mécanismes d'application qui, eux, restent encore à déterminer.

L'offre faite par les pays développés aux pays moins avancés (PMA) de leur fournir un accès à leurs marchés en franchise de droits de douane et sans contingent n'est pas si généreuse qu'on pourrait le croire. En effet, la possibilité qu'ont les pays membres d'exempter 3 % de leurs lignes tarifaires suffirait à bloquer l'entrée de la plus grande partie des exportations en provenance des pays moins avancés, car la gamme de produits exportés par les PMA est très restreinte.

La promesse d'éliminer les subventions à l'exportation est bienvenue, mais la date proposée (2013) viendrait trois ans plus tard que celle initialement souhaitée par les pays en développement. De plus, les subventions à l'exportation ne représentent que 3,5 % du soutien total accordé par les États-Unis à leur agriculture. Il est bon de préciser également que l'élimination des subventions à l'exportation est conditionnelle à l'achèvement de l'ensemble des modalités sur l'agriculture, une éventualité de plus en plus incertaine compte tenu de la stagnation actuelle du processus de négociation.

Dans le dossier du coton, l'offre d'une élimination de toutes formes de subventions en 2006 est un pas dans la bonne direction, mais elle n'aura qu'un impact limité sur les prix mondiaux. En effet, les subventions à l'exportation ne représentent que 10 % des subventions totales à la production américaine de coton, estimée à 4,3 milliards de dollars US en 2004-2005. La majorité des membres de l'OMC sont d'avis que les subventions internes à la production de coton qui ont des effets de distorsion sur les échanges devraient faire l'objet de réductions plus ambitieuses et que ces réductions devront être effectuées sur une période plus courte que pour les autres produits. Mais les États-Unis insistent pour que le cas du coton soit discuté après une entente multilatérale sur l'ensemble des modalités agricoles.

« Le regard de la chèvre ne fait pas tomber les fruits du balazan. »

(Proverbe africain)

3. LES NÉGOCIATIONS FONT DU SURPLACE

Depuis la conférence de Hong Kong, les pays membres de l'OMC ont tenu quatre sessions extraordinaires sur l'agriculture. Les hauts responsables du G6¹ et du « Triangle »² se sont également réunis dans l'espoir d'aplanir leurs divergences, mais sans grand succès.

¹ Le G6 est composé des États-Unis, de l'Union Européenne, du Brésil, de l'Inde, de l'Australie et du Japon. Ces six pays aux intérêts divergents se rencontrent pour tenter de s'entendre au préalable et tenter de faire progresser les négociations de l'OMC.

² Le « Triangle » est composé des États-Unis, de l'Union Européenne et du Brésil.

Le blocage actuel des négociations se résume comme suit : les États-Unis mettent l'accent sur l'obtention d'un accès ambitieux aux marchés pour les produits agricoles, sans avoir à céder sur le soutien interne, et l'Union Européenne refuse d'aller plus loin dans l'ouverture de ses marchés agricoles, à moins que les grandes économies émergentes membres du G20, comme le Brésil et l'Inde, ne fassent d'offres sérieuses pour l'accès aux marchés non agricoles et les services. Le G20, pour sa part, réclame plus d'accès aux marchés des pays développés pour leurs produits agricoles et moins d'accès à leurs propres marchés pour les produits industriels des pays développés. Tous s'en tiennent à la même tactique : pointer le doigt vers l'autre pour qu'il fasse un premier geste et brise l'impasse.

3.1 Peu de progrès sur l'accès aux marchés et les produits sensibles

Lors de la semaine de négociations agricoles du mois de mars 2006, les discussions sur l'accès au marché sont restées bloquées sur la définition des formules de réduction des droits de douane. La semaine agricole du 17 au 21 avril n'a pas permis de dénouer l'impasse.

À l'intérieur du pilier de l'accès aux marchés, l'aspect le plus problématique est celui des produits sensibles. Un sondage réalisé à la fin janvier 2006 révèle que 78 % des négociateurs, ministres et experts estiment qu'un accord sur les modalités en agriculture dépend du traitement qui sera accordé à ces produits.

La définition du nombre de produits sensibles est l'un des objets de controverse. Par exemple, au 24 février 2006, l'Union Européenne visait à désigner 8 % des lignes tarifaires comme produits sensibles alors que les États-Unis tiennent à les limiter à 1 %.

Le niveau de réduction des tarifs douaniers sur les produits sensibles est un autre enjeu important. Les pays membres de l'OMC peuvent protéger ces produits par des tarifs élevés à condition d'ouvrir une petite portion de leur marché aux exportations. Cette quantité prédéterminée d'un produit donné peut être importée à un taux réduit durant une certaine période; on l'appelle contingent tarifaire.

Au niveau des contingents tarifaires, plusieurs questions subsistent. Tout d'abord, il y a le problème de leur mode de calcul : doit-on les calculer sur la base de la consommation domestique ou du volume des exportations? La tendance la plus récente serait de faire le calcul sur la base de la consommation domestique mais l'Union Européenne s'y oppose, car ce calcul démontrerait qu'elle n'a donné que très peu d'accès à leur marché et ce, pour plusieurs produits (bœuf, porc, poulet). Un autre élément faisant l'objet de négociations est l'accroissement des contingents tarifaires.

3.2 Divergence des positions sur les niveaux de réduction pour le soutien interne

L'Union Européenne et les pays émergents continuent de demander aux États-Unis de réduire davantage leur soutien agricole interne. D'une part, l'Union Européenne estime que les États-Unis n'a pas fait autant d'efforts qu'elle à ce niveau. D'autre part, le G20³ et les pays africains dénoncent les distorsions liées aux soutiens internes dans les échanges internationaux.

Le 26 janvier, le G10⁴ a soumis une proposition sur le soutien interne ayant des effets de distorsion sur les échanges (soutien orange). Les réductions globales proposées varient de 75 % à 45 %. En comparaison, les États-Unis proposent des réductions allant de 75 % à 31 % tandis que l'Union Européenne vise plutôt de 70 % à 50 %.

En avril, les discussions ont surtout porté sur la boîte bleue et la boîte verte⁵. Les Européens veulent resserrer les critères de la boîte bleue pour empêcher les Américains de faire glisser leurs subventions ambrées dans cette catégorie. On a également abordé la question de limiter la concentration des subventions pour une ou quelques productions en particulier.

3.3 Concurrence à l'exportation : on avance ou on recule?

Des divergences d'opinion subsistent entre les États-Unis et l'Union Européenne concernant les crédits à l'exportation⁶ faisant l'objet d'un soutien public. Les Américains voudraient une période de financement plus longue (15 ans) que les Européens (1 à 5 ans).

En ce qui concerne les entreprises commerciales d'État, Américains et Européens veulent revenir sur la notion de pouvoir de monopole pourtant réglée à Hong Kong. Ceci pourrait avoir des répercussions négatives pour les productions sous gestion de l'offre.

³ Le G20 est un groupe de négociation pour qui l'agriculture est la pierre angulaire des négociations et la base du Cycle de Doha. Il est composé de pays comme l'Afrique du Sud, l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, les Philippines et la Thaïlande.

⁴ Le G10 est un groupe de négociations qui œuvre pour la protection des marchés nationaux. Il est composé de pays comme la Suisse, le Japon, la Corée du Sud, la Bulgarie, Taïwan, Israël et l'Ile Maurice.

⁵ La boîte bleue correspond aux paiements directs en vertu de programmes de limitation de la production. La boîte verte, quant à elle, fait référence au soutien qui n'est pas considéré comme entraînant une distorsion de la production ou des échanges commerciaux.

⁶ Programme impliquant une garantie, une assurance, un financement, un refinancement ou une bonification d'intérêt permettant à un acheteur étranger de produits et/ou de services exportés de reporter le paiement sur une période de temps et de protéger l'exportateur en cas de défaut de paiement de l'acheteur étranger. On parle de crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public lorsqu'un gouvernement assume tout ou partie du risque du crédit ou du coût de l'octroi du crédit.

3.4 Nouvelle proposition du C4 sur le coton

Lors de la semaine agricole de février, les quatre pays africains instigateurs de l'Initiative sur le coton (C4) ont produit une proposition sur la réduction du soutien interne spécifique au coton. La proposition réclamait que la réduction des subventions cotonnières soit trois fois plus importante et s'inscrive dans un délai qui corresponde au tiers de celui des subventions agricoles générales. Le 2 mars, à l'occasion d'une réunion du sous-comité coton à Genève, le C4 a clarifié sa proposition en présentant une formule de réduction des soutiens. Selon cette proposition, la réduction du soutien à la production de coton dépendra de l'importance de la réduction globale des soutiens à l'agriculture. Si la réduction globale pour l'agriculture est modeste, alors la réduction supplémentaire pour le coton sera élevée. À l'inverse, si la réduction générale des soutiens internes agricoles est importante, la réduction supplémentaire pour le coton sera plus faible. Les États-Unis ont déclaré ne pas pouvoir s'engager dans de nouvelles discussions avant d'en savoir davantage sur l'évolution du dossier agricole et qu'un résultat substantiel pour ce qui est du soutien interne pour le coton suppose un résultat substantiel dans chacun des trois piliers dans l'agriculture.

3.5 Des progrès au sujet de l'aide alimentaire et du mécanisme de sauvegarde spéciale

Un des rares domaines où des progrès ont été réalisés au cours des derniers mois est celui de l'aide alimentaire. Une proposition des pays moins avancés, diffusée en mars, a été accueillie favorablement par les autres membres. Elle suggère de prendre en compte certains critères et propose un processus pour distinguer les aides urgentes des autres aides qui, elles, seront soumises à de nouvelles disciplines. La proposition s'oppose notamment à la réexportation de l'aide alimentaire non urgente. Elle stipule également que la monétisation⁷ de l'aide alimentaire devrait se limiter à des circonstances exceptionnelles, comme le financement d'activités reliées directement à sa distribution ou encore pour subventionner l'achat d'intrants agricoles.

Des progrès ont également été effectués au sujet des mesures de sauvegarde spéciale pour les pays en développement. Une proposition à cet effet a été déposée par le G33⁸. Celui-ci a proposé des seuils spécifiques pour le déclenchement des mesures de sauvegarde spéciale en réponse à la chute du prix à l'importation d'un produit donné ou d'un accroissement du volume importé. Ces variations seraient mesurées par rapport au niveau moyen de trois années. Une variation de l'ordre de 5 % (du prix ou du volume) serait suffisante pour justifier la levée de tarifs douaniers additionnels. Ces tarifs seraient d'autant plus élevés que la variation de volume ou du prix est importante. La proposition a été appuyée par certains pays du G20, les pays Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP), le Honduras et la République Dominicaine. Les pays exportateurs, en développement ou industrialisés, s'y sont par contre opposés, voyant là un prétexte au protectionnisme. Certains pays ont proposé de restreindre l'application du

⁷ La monétisation de l'aide alimentaire signifie que cette aide est vendue dans le pays receveur pour lever des fonds utilisés à d'autres fins.

⁸ Groupe de pays en développement qui mettent l'accent sur le développement rural, les moyens d'existence et la sécurité alimentaire. Parmi ses membres, on compte plusieurs pays africains (Bénin, Botswana, Congo, Côte-d'Ivoire, Kenya, Madagascar, Ile Maurice, Mozambique, Nigeria, Sénégal, Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe), des pays latino américains et des économies émergentes d'Asie (Chine, Inde, Corée du Sud, Indonésie).

mécanisme de sauvegarde spéciale aux produits dont le commerce est déjà libéralisé de manière substantielle. D'autres ont demandé que les produits sensibles et les produits spéciaux ne soient pas éligibles à ce mécanisme.

3.6 Les enjeux oubliés

S'il est important d'analyser le pour et le contre des propositions sur la table, il l'est tout autant de se pencher sur les enjeux oubliés, ceux qui ne font pas l'objet de discussions et pour lesquels les pays en développement auraient tout à gagner. C'est le cas par exemple de la réglementation sur les barrières non tarifaires et des mesures sanitaires et phytosanitaires, qui s'opposent à l'entrée des produits africains sur les marchés Européens et Nord-Américains quel que soit le degré de réduction des tarifs douaniers. Il en va de même de l'élimination des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits de douane dans les pays riches, qui seraient pourtant essentielles à la conclusion d'un accord favorable au développement.

« Compromis: Sorte d'ajustement d'intérêts divergents qui consiste à donner à chaque adversaire la satisfaction de penser qu'il a eu ce qu'il ne devait pas obtenir, et qu'il n'est privé de rien, sinon de ce qui lui était véritablement dû »

(Bierce, Ambrose, *Le Dictionnaire du Diable*, 1911)

4. LES PERSPECTIVES À COURT TERME

La tenue d'une mini-conférence ministérielle n'est pas prévue pour l'instant. Le Directeur général de l'OMC, Pascal Lamy, a plutôt proposé la tenue de négociations intensives pendant six semaines à partir du 1^{er} mai (3 blocs de 2 semaines, pour un total de 6 semaines). C'est autour d'un texte de base que s'entameront les discussions, par des réunions informelles la première semaine et ensuite par des discussions en plus grand groupe. Au terme de ces six semaines, une version préliminaire d'un texte sur les modalités devrait être produite pour ensuite être ratifiée par les membres avant...le 31 juillet 2006.

Rappelons qu'après s'être entendus sur les modalités d'un accord, les pays membres devront produire des listes d'engagements complètes qui seront soumises à l'approbation des gouvernements. Selon l'échéancier actuel, cette étape devrait être faite au plus tard au début de 2007 afin que le Cycle puisse être conclu avant l'expiration du Fast Track américain, le 7 juillet 2007. On peut par ailleurs questionner le réalisme de cet échéancier pour conclure le Cycle de Doha. Et si on y arrivait, serait-ce au prix d'une entente bâclée qui risquerait d'empirer la situation?

« *Profite du marché, non le premier venu, mais celui qui possède l'argent.* »
(Proverbe africain)

5. LE JEU EN VAUT-IL VRAIMENT LA CHANDELLE?

Plusieurs raisons expliquent le retard accusé dans les négociations. D'abord, la Déclaration de Hong Kong a laissé derrière elle, un travail inachevé. L'échéancier fixé lors de la Conférence de Hong Kong était d'ailleurs irréaliste compte tenu du travail à accomplir pour en arriver à s'entendre sur les modalités. Le processus de négociation est plus complexe qu'il ne l'était lors des cycles précédents, étant donné l'augmentation du nombre de membres et la participation effective des pays en développement. Mais le manque de progrès depuis la Conférence de Hong Kong trahit surtout un manque de volonté politique de la part des membres les plus influents de l'OMC. Croient-ils vraiment que le jeu en vaut la chandelle? Et pour les pays en développement, quel serait le rapport coût-bénéfice d'une éventuelle entente?

5.1 Des projections qui en disent long...

En début d'année, un certain nombre de pays se sont prêtés à des simulations sur l'accès au marché pour l'agriculture. Les résultats des simulations ont été présentés lors d'une rencontre du G6 à Paris, du 27 février au 1^{er} mars 2006. Il semble que cet exercice n'ait rien apporté de neuf. Pire encore, les résultats démontrent que les pays en développement devraient procéder à de plus fortes réductions de leurs tarifs que les pays développés, ce qui a suscité de vives critiques de la part du Brésil et du G-20 en général.

Des projections effectuées récemment par la Banque Mondiale, la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) et Carnegie Endowment for International Peace, plus éloquentes, permettent d'estimer les gains et les pertes potentiels d'un éventuel accord avec l'OMC.

Les projections sur lesquelles s'appuient les décideurs prennent généralement pour acquis que les revenus fiscaux des gouvernements resteront inchangés. L'hypothèse clé est que toute perte de revenus douaniers sera compensée par une augmentation des revenus issus de taxes à la consommation, due à la croissance économique. Il a été démontré qu'un tel transfert est avantageux, mais il est difficilement réalisable dans les pays en développement, où le secteur informel est prédominant et ne peut être taxé efficacement.

La Banque Mondiale estime que, si le Cycle de Doha se concluait par un accord, les retombées économiques seraient de l'ordre de 96 milliards de dollars US et que 70 % de ces gains iraient aux pays développés. Les gains estimés pour les pays en développement seraient d'environ 16 milliards de dollars US⁹, soit moins de 0,2 % du produit national brut, ou moins d'un cent par jour par personne, en moyenne. L'étude de Carnegie Endowment for

⁹ L'étude de Carnegie Edowment for International Peace estime plutôt à 21,5 milliards de dollars US le gain potentiel pour les pays en développement.

International Peace arrive à des résultats du même ordre. Ces simulations ont été effectuées pour différents scénarios probables et chaque scénario fait des gagnants et perdants. Les pays les plus pauvres sont perdants dans tous les scénarios étudiés.

En utilisant le même modèle, la CNUCED a estimé les pertes de revenus de douanes que subirait les gouvernements si la « formule suisse » était adoptée pour l'accès aux marchés non agricoles, telle qu'elle risquerait de l'être advenant une conclusion prochaine au Cycle de Doha. Dans plusieurs pays en développement, les revenus de douane comptent pour plus du quart des revenus fiscaux. Selon le South Center, les tarifs douaniers représentent plus de 40 % des revenus gouvernementaux de la République Dominicaine, de la Guinée, du Sierra Leone, du Swaziland et de l'Ouganda.

Comme l'indique le tableau suivant, la conclusion du Cycle de Doha sur sa lancée actuelle entraînerait des pertes de revenus douaniers très importantes et, pour la moyenne des pays en développement, supérieurs aux gains potentiels. Et même les propositions les plus ambitieuses actuellement sur la table relativement à l'aide au commerce sont loin de combler ce manque à gagner.

Comparaison entre les gains économiques probables et les éventuelles pertes de revenus douaniers non agricoles de Doha selon les projections de la Banque Mondiale et de la CNUCED

Pays ou Région	Gains potentiels (milliard de dollars US de 2001)	Pertes en revenus douaniers non agricoles (milliard de dollars US de 2001)
Pays développés	79,9	38,0
Pays en développement	16,1	63,4
Régions en développement		
Moyen-Orient et Afrique du Nord	-0,6	7,0
Afrique Sub-Saharienne	0,4	1,7
Amérique Latine et Caraïbes	7,9	10,7
Pays en développement		
Brésil	3,6	3,1
Inde	2,2	7,9
Mexique	-0,9	0,4
Bangladesh	-0,1	0,04

5.2 Le coût du statut quo versus celui d'un accord bâclé

L'attaché agricole de l'Union Européenne a récemment rappelé aux représentants de producteurs agricoles canadiens présents à Genève que l'Union Européenne n'avait pas grand-chose à perdre si les négociations ne sont pas conclues rapidement.

On pourrait s'attendre à ce que les États-Unis fassent preuve de plus d'empressement, étant donné que le mandat présidentiel pour la promotion des échanges commerciaux (Fast Track) aux États-Unis prend fin en juillet 2007 et qu'il serait surprenant que le Congrès américain accepte de le renouveler. Après cette date, le Congrès américain sera autorisé à débattre du détail de chaque accord commercial international soumis à son approbation. Mais il semble que les États-Unis aient décidé de ne pas mettre tous leurs œufs dans le panier du multilatéralisme. En effet, depuis quelques temps, le pays a multiplié les accords commerciaux bilatéraux en signant 15 alliances de ce type en 2005 contre 3 en 2001. Seize nouveaux accords de ce type sont prévus pour 2006.

Ceux qui ont le plus à perdre du statut quo, ce sont les pays en développement. Selon un nouveau rapport publié par OXFAM International, ce statut quo serait toutefois un moindre mal en comparaison des conséquences désastreuses qui pourraient découler d'un accord conclu à la hâte. Le rapport, intitulé « Recette pour un désastre », explique que de nouvelles règles commerciales sont plus que jamais nécessaires mais les offres actuellement proposées sont inadéquates. Les offres décevantes relatives aux subventions agricoles, jointes à des demandes agressives pour la libéralisation des marchés industriels et des services, risqueraient d'empirer la situation en détruisant les moyens d'existence des personnes vulnérables et en bloquant toute possibilité de développement, emprisonnant des populations entières dans la pauvreté. Les pays pauvres auraient tout intérêt à poursuivre ces négociations commerciales au-delà de 2006, afin d'obtenir un accord qui réponde vraiment à leurs besoins. En effet, quelles que soient les échéances américaines, les négociations pourraient être prolongées de plusieurs années.

Le rapport d'OXFAM reconnaît que le prolongement du Cycle de Doha va permettre le maintien de règles commerciales injustes, que les pauvres vont continuer de souffrir et que rien ne garantit qu'un meilleur accord pourra éventuellement être conclu. Cependant, il encourage les pays en développement à faire preuve de fermeté et à utiliser le mécanisme de règlement des différends pour confronter les pratiques commerciales prédatrices. Les cycles de négociation précédents ont duré plusieurs années, rappelle-t-il, malgré un nombre de membres plus restreint et des enjeux moins nombreux.

La persévérance est un talisman pour la vie.

(Proverbe africain)

6. EN CONCLUSION

Que l'échéance de la fin 2006 soit respectée ou non, on sait qu'au cours des quatre prochaines années, rien ne va véritablement changer. Le dumping continuera à faire des ravages et les marchés des pays développés ne seront pas plus ouverts aux produits des pays en développement. En fait, les quatre prochaines années ne permettront pas de maintenir le statut quo, mais engendreront une détérioration de la situation. Les propositions présentement sur la table seraient encore plus nuisibles et, à moins d'un changement dans ces offres, les pays en développement auraient sans doute avantage à passer outre et attendre l'établissement d'un nouvel ensemble de règles plus équitables.

D'ici là, il faut faire preuve de vigilance et surtout, ne pas lâcher prise. Le brouhaha entourant les négociations de l'OMC ne devrait pas non plus détourner notre attention d'un problème plus profond, qui est celui de la dépendance des économies de nombreux pays africains à des produits de base exclusivement d'exportation. Comme le disait André D. Beaudoin, secrétaire général d'UPA DI, « d'échec en échec, on avance! »

En résumé

- La Conférence ministérielle de Hong Kong a permis aux 149 pays membres de l'Organisation mondiale du commerce d'éviter l'échec du Cycle de Doha, mais de justesse. Il n'y pas eu d'avancée majeure. De modestes progrès ont été accomplis dans le domaine de l'agriculture en faveur des pays en développement, mais dans d'autres domaines de négociations, en particulier les services et l'accès aux marchés pour les biens non agricoles, les propositions émises risquent de miner sérieusement les possibilités de développement des pays moins favorisés.
- Quatre mois se sont écoulés depuis la Conférence de Hong Kong et les négociations sont bloquées. L'Union Européenne, les États-Unis et les pays du G20 se renvoient la balle, s'accusant mutuellement de ne pas faire assez d'efforts sur, respectivement, l'accès aux marchés agricoles, le soutien interne et l'accès aux marchés pour les produits industriels et les services. Certains progrès ont toutefois été accomplis à propos des disciplines relatives à l'aide alimentaire et du mécanisme de sauvegarde spéciale. D'autres sujets d'importance cruciale pour les pays en développement, comme les mesures sanitaires et phytosanitaires, ne sont pas abordés.
- Selon des études récentes, la conclusion du Cycle de Doha par un accord correspondant au scénario le plus probable se traduirait concrètement par les impacts suivants :
 - Selon les projections de la Banque Mondiale, les retombées économiques seraient de l'ordre de 96 milliards de dollars US et 70 % de ces gains iraient aux pays développés. Les gains estimés pour les pays en développement seraient de moins d'un cent par jour par personne, en moyenne.
 - Les pays les plus pauvres sont perdants dans tous les scénarios étudiés par Carnegie Endowment for International Peace, qui utilise la même méthodologie que la Banque Mondiale.
 - D'après la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), si la « formule suisse » était adoptée pour l'accès aux marchés non agricoles, les pertes de revenus de douanes que subiraient les gouvernements seraient de l'ordre de 63,4 milliards \$US. Les retombées économiques d'un accord probable seraient, quant à elles, de 16,1 milliards de dollars US. Notez que dans plusieurs pays en développement, les revenus de douane comptent pour plus du quart des revenus fiscaux et pourraient difficilement être remplacés par d'autres formes de taxation.
- Le manque d'intensité des négociations depuis cette Conférence trahit un manque de volonté politique. Ni l'Union Européenne, ni les États-Unis n'ont grand-chose à perdre si les négociations ne sont pas conclues rapidement. Ce sont les pays en développement qui souffrent le plus du statut quo, mais les propositions présentement sur la table seraient encore plus nuisibles et les pays en développement auraient sans doute avantage à passer outre et attendre l'établissement d'un nouvel ensemble de règles plus équitables.

Le Projet d'appui au développement des compétences de leaders agricoles d'Afrique de l'Ouest est réalisé grâce à la contribution financière de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et d'AgriCord.

2006.04.28

ANNEXE : Points saillants de la déclaration de Hong Kong en ce qui a trait à l'agriculture

Sujet	Contenu de la déclaration ministérielle de Hong Kong
Accès aux marchés	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption de quatre fourchettes pour la structuration des abaissements tarifaires. Il reste à convenir des seuils pertinents. - Les pays en développement auront la flexibilité de désigner eux-mêmes un nombre approprié de lignes tarifaires, comme produits spéciaux, guidés par des indicateurs fondés sur les critères de la sécurité alimentaire, la garantie des moyens d'existence et du développement rural. - Les pays en développement auront aussi le droit d'avoir recours à un Mécanisme de sauvegarde spéciale basé sur les quantités importées et les prix. - Les membres qui se déclarent en mesure de le faire devraient offrir un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour tous les produits originaires de tous les pays moins avancés (PMA) au plus tard au début de la période de mise en œuvre. Les membres qui auront de la difficulté à le faire pourront plutôt offrir un accès à au moins 97 % des produits originaires des PMA.
Soutien interne	<ul style="list-style-type: none"> - Les formules de réduction pour le soutien ayant des effets de distorsion auront trois fourchettes, avec des abaissements linéaires plus élevés dans les fourchettes supérieures. - Dans les deux cas, le membre qui a le niveau le plus élevé de soutien autorisé se situera dans la fourchette supérieure (UE), les deux membres qui ont les deuxièmes et troisièmes niveaux de soutien (ÉU et Japon) se situeront dans la fourchette du milieu et tous les autres membres se situeront dans la fourchette inférieure. Un effort additionnel de réduction sera demandé aux pays développés se situant dans les fourchettes inférieures qui ont des niveaux relatifs élevés de soutien.
Subventions à l'exportation	<ul style="list-style-type: none"> - Élimination parallèle¹⁰ de toutes les formes de subventions à l'exportation, ainsi que des disciplines¹¹ sur toutes les mesures à effet équivalent, et ce avant la fin de 2013. Une part substantielle sera éliminée dans la première partie de la période de mise en œuvre (vers 2010).
Entreprises commerciales d'État	<ul style="list-style-type: none"> - Les entreprises commerciales d'état pourront continuer d'exister mais elles devront se soumettre aux disciplines concernant les subventions à l'exportation, le financement par les pouvoirs publics et la garantie contre les pertes. Leur pouvoir de monopole ne pourra pas servir à contourner ces disciplines.

¹⁰ Le parallélisme de l'élimination des subventions à l'exportation signifie que cette élimination ira de pair avec l'élimination des sources de distorsion dans d'autres outils de compétition à l'exportation, tels que les crédits à l'exportation, l'aide alimentaire et les entreprises d'état exportatrices.

¹¹ Dans le jargon de l'OMC, les disciplines correspondent à des règles auxquelles les pays membres de l'OMC doivent se soumettre.

Points saillants de la déclaration de Hong Kong en ce qui a trait à l'agriculture (suite)

Sujet	Contenu de la déclaration ministérielle de Hong Kong
Aide alimentaire	<ul style="list-style-type: none">- Le détournement commercial¹² de l'aide alimentaire sera éliminé. Les pays membres conviendront de disciplines effectives concernant l'aide alimentaire en nature, la monétisation et les réexportations de façon à ce qu'il ne puisse pas y avoir de faille permettant la poursuite du subventionnement des exportations.- Une "catégorie sûre" pour l'aide alimentaire véritable sera prévue pour éviter que des entraves involontaires n'empêchent de faire face à des situations d'urgence.
Coton	<ul style="list-style-type: none">- Toutes les formes de subventions à l'exportation seront éliminées par les pays développés en 2006.- Les pays développés accorderont un accès en franchise de droits et sans contingents aux exportations de coton en provenance des pays les moins avancés à compter du début de la période de mise en oeuvre.- Les membres demandent au Directeur général d'intensifier ses efforts de collaboration avec des donateurs bilatéraux et institutions multilatérales pour explorer la possibilité de mettre en place un mécanisme pour faire face aux baisses de revenus dans ce secteur jusqu'à la fin des subventions.- Les producteurs de coton africains sont encouragés à accroître leur productivité et leur efficacité et la déclaration demande aux membres de l'OMC de les appuyer en ce sens.

¹² Le détournement commercial de l'aide alimentaire survient lorsque cette dernière se substitue aux importations commerciales du pays récepteur et nuit ainsi aux exportations d'autres pays, ou encore lorsqu'elle a des effets dissuasifs sur la production des pays bénéficiaires (c'est-à-dire le remplacement du commerce national).

BIBLIOGRAPHIE :

- Ackande, C. Genève en bref. *Survol des négociations à l'OMC*. Vol. 6, no 10, le 24 mars 2006. http://www.chicken.ca/app/DocRepository/1/Geneve_en_bref_2006/March_24_2006_F.pdf
- Ackande, C. Genève en bref. *Survol des négociations à l'OMC*. Vol. 6, no 1, le 13 janvier 2006. http://www.chicken.ca/app/DocRepository/1/Geneve_en_bref_2006/13_janvier.pdf
- AFDI. Lettre hebdo, no 114, du 20 au 26 mars 2006.
- Alpha, A. 2006. *Négociations commerciales post Hong Kong – Semaine agricole du 20 au 24 mars 2006. État de lieux à mi-parcours*. CTA et GRET. Publié le 22 mars 2006 à Genève. http://agri-alim.redev.info/Doc/mars-avril-2006/Point%20mi%20parcours_final%20FR.doc
- Anderson, K., Martin, W. et al. 2005. *Agricultural Trade Reform and the Doha development Agenda*. Washington D.C, the World Bank.
- De Cordoba, S.F. and Vanzetti, D. 2005. *Now what? Searching for a Solution in WTO Industrial Tariff negotiation. Coping with Trade reform*. UNCTAD.
- Dictionnaire des citations. <http://www.dicocitations.com>
- International center for Trade and Sustainable Development (ICTSD). *Bridges*. Year 10, No 2, March-April 2006. <http://www.ictsd.org/monthly/bridges/BRIDGES10-2.pdf>
- Lebeau, S. *Compte-rendu de la session extraordinaire sur l'agriculture du 17 au 21 avril 2006 à Genève*. Bulletin d'information interne du GO5.
- Lebeau, S. *Compte-rendu de la session extraordinaire sur l'agriculture du 20 au 24 mars 2006 à Genève*. Bulletin d'information interne du GO5.
- Lebeau, S. *Compte-rendu de la session extraordinaire sur l'agriculture du 13 au 17 février 2006 à Genève*. Bulletin d'information interne du GO5.
- Organisation mondiale du commerce. Déclaration ministérielle adoptée le 18 décembre 2005. http://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/min05_f/final_text_f.htm
- OXFAM. 2006. *Recette pour un désastre : Le cycle de Doha : une occasion ratée de promouvoir le développement?* Document d'information OXFAM no 87.
- OXFAM. 2006. OXFAM International met en garde les pays pauvres contre les dangers d'un mauvais accord. Communiqué de presse émis le 27 avril 2006.
- OXFAM. 2005. *WTO agreement a betrayal of development promises*. Communiqué de presse émis le 18 décembre 2005. http://www.oxfam.org/fr/files/bp_87_recette_desastre/download
- Polaski, S. 2006. *Winners and Losers: Impact of the Doha Round on developing countries*. Carnegie Endowment for International Peace. <http://www.carnegieendowment.org/files/Winners.Losers.final2.pdf>